



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Orientation des collégiens

Question écrite n° 4421

### Texte de la question

M. Jordan Guitton appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'orientation des collégiens. Le stage proposé au collège est l'occasion pour les jeunes de découvrir le monde du travail, d'être au cœur d'un métier et de pouvoir ainsi affiner leur choix d'orientation. Pour certains, le choix d'orientation ou de métier est une évidence depuis la maternelle. Mais pour les autres, le choix du métier arrive tardivement et parfois un peu par hasard. Leur orientation se précise au lycée, c'est pourquoi les stages sont fortement recommandés. Selon une étude réalisée par *Opinion Way* pour *My Job Glasses*, seule la moitié des 18-30 ans avaient une idée précise de leur future carrière un an avant d'entrer sur le marché du travail. Ils sont même 20 % à déclarer qu'ils n'ont jamais vraiment choisi : soit ils ont accepté un premier poste sans savoir pourquoi, soit ils ne sont pas encore en poste et ignorent toujours ce qu'ils veulent faire plus tard. Ces chiffres démontrent une anomalie dans le système scolaire français. Malgré les chiffres que l'on peut voir dans les études réalisées, beaucoup restent à ce jour inconnus. Pourtant, ils pourraient aider à trouver des solutions pour y remédier. Ainsi, il souhaiterait connaître le nombre d'élèves dont le lieu de stage de 3ème a un lien avec le choix d'orientation fait ensuite (que ce soit le choix des spécialités en classe de première ou le choix de la filière post troisième). Il souhaiterait également connaître le pourcentage d'élèves dont le premier vœu inscrit sur la fiche navette de classe de 3ème est accordé et combien de métiers connaît un élève scolarisé en classe de 6ème et de 3ème ?

### Texte de la réponse

L'amélioration de l'information des élèves sur les métiers est une priorité du ministère de l'éducation et de la jeunesse. C'est un enjeu majeur d'égalité des chances. Depuis quatre ans, un temps dédié au collège et au lycée est consacré à l'orientation. La séquence d'observation du milieu professionnel de 3e vise à permettre aux élèves de découvrir les organisations de travail et les métiers d'un secteur professionnel qui n'est pas nécessairement lié au projet professionnel. Elle permet, le cas échéant, soit de préciser et conforter le choix, soit de poursuivre l'exploration des possibles. Depuis la rentrée scolaire 2022, une expérimentation à partir de la classe de 5e est engagée dans 642 collèges volontaires pour que les élèves enrichissent leur connaissance des métiers conformément aux annonces du Président de la République. Les activités de découverte de différents univers professionnels sont renforcées en relation avec les entreprises. Cette expérimentation donnera lieu à des tests permettant d'apprécier l'évolution du nombre de métiers connus des élèves entre l'entrée et la sortie du collège. Les procédures d'orientation sont soumises à l'avis du conseil de classe et du chef d'établissement qui s'appuient sur les souhaits formulés par les élèves et l'évaluation de leurs aptitudes à poursuivre dans la voie envisagée. Ainsi, en fin de troisième en 2021, sur les 65,8 % d'élèves ayant demandé une orientation vers une seconde générale et technologique, 63,3 % ont obtenu une décision favorable. 34,2 % ont demandé une orientation vers la voie professionnelle, 36,7 % ont eu une décision d'orientation vers la voie professionnelle. Le taux de désaccord est de 2,5 %. Quant à l'affectation, la répartition dans les différentes formations professionnelles se fait en fonction de l'offre de formation et du nombre de places disponibles dans chaque établissement et chaque formation. En juin 2022, plus de 8/10 élèves ayant demandé une affectation en CAP ou en seconde professionnelle ont obtenu l'un de leurs vœux, dont plus de 6 leur premier vœu.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jordan Guitton](#)

**Circonscription** : Aube (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 4421

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire** : Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [27 décembre 2022](#), page 6609

**Réponse publiée au JO le** : [14 février 2023](#), page 1466